

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

USAGE DE L'EAU

Cahors, le 29 juin 2021

Limitations aux usages de l'eau dans le département du Lot

Au vu des situations hydrologiques et météorologiques relevées en ce début de semaine, des prévisions de Météo-France pour les prochains jours, Michel Prosic, préfet du Lot, a décidé de lever toutes les mesures de restrictions aux usages de l'eau dans le Lot à compter du mercredi 30 juin 2021, à 08h00.

Pour rappel :

Les arrêtés préfectoraux instaurant des mesures applicables aux prélèvements dans les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement, sont consultables dans les mairies des communes concernées et à l'adresse suivante : <http://www.lot.gouv.fr/recueil-des-actesadministratifs-r4004.html>.

Les mesures de restrictions peuvent être consultées sur le site Internet PROPLUVIA à l'adresse suivante : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr> .

Lorsque des mesures de limitations des usages de l'eau dans le département du Lot sont prises, elles concernent les prélèvements réalisés dans les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement pour :

- les usages des particuliers, des entreprises et des collectivités : arrosage de jardins et espaces verts, remplissage de piscines et plans d'eau, lavages de véhicules, etc ... ;
- les usages agricoles : irrigation et remplissage de plan d'eau.

**Pôle de la communication
interministérielle de l'État**